



Pour aller plus loin  
Scanne le QR code pour accéder  
au site de la CFDT Cheminots

# PRATICO | TOUT SAVOIR SUR L'ACCIDENT DE TRAVAIL

## QUE DIT L'ARTICLE L. 411-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE ?

«L'accident de travail est celui qui survient quelle qu'en soit la cause, par le travail ou à l'occasion du travail et à toutes personnes salariées ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise» ce qui implique que le fait est accidentel et lié au travail.

## EN PRATIQUE, ON DIT QU'IL Y A ACCIDENT DE TRAVAIL

**#1** S'il existe un lien de subordination entre la victime et son employeur au moment de l'accident

**#2** Si l'accident est à l'origine de lésions corporelles ou psychiques constatées par un médecin

**#3** S'il peut être localisé et daté avec précision, l'accident intervenu sur le lieu de travail, temps de travail ou télétravail est présumé être un accident de travail.



**Le contrat de travail du salarié victime d'un accident de travail est suspendu pendant la durée de l'arrêt de travail provoqué par l'accident.**



**Au cours de la période de suspension, l'employeur ne peut pas résilier le contrat de travail.**



# PRATICO |

# TOUT SAVOIR SUR

# L'ACCIDENT DE TRAVAIL

## VOS DÉMARCHES EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL

### #1 REMPLIR UNE DÉCLARATION D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Vous devez informer votre employeur dans la journée ou au plus tard dans les 24 heures, sauf :

- en cas de force majeure ;
- en cas d'impossibilité absolue ;
- en cas de motifs légitimes.

L'employeur devra déclarer auprès de votre caisse, l'accident de travail dans les 48 heures (hors dimanche et jours fériés) avec l'imprimerie de déclaration d'accident de travail ou le Cerfa CPAM 14463\*03 et il vous remettra une copie de votre déclaration.

Il vous remettra également une feuille d'accident de travail à présenter aux professionnels de santé intervenant dans le cadre de votre accident et à conserver précieusement. Ces formulaires vous permettent de bénéficier d'une prise en charge 100% des frais médicaux dans la limite des tarifs de la sécurité sociale

### #2 CERTIFICATION MÉDICALE INITIAL

Vous devez constater le plus rapidement votre état par le médecin de votre choix, qui établira un certificat médical de manière dématérialisé ou via un formulaire papier (transmettre les volets aux correspondants)

Même en l'absence d'arrêt de travail, la déclaration doit être établie, car le salarié peut tout de même avoir besoin de soins médicaux qui devront être pris en charge au titre de l'accident de travail.

La déclaration doit retenir les dires du salarié, tant sur les circonstances, les lésions que sur les éventuels témoins.

L'employeur peut émettre des réserves sur l'origine professionnelle de l'accident au moment de faire la déclaration d'accident de travail ou dans un délai de 10 jours.

## LORS DU SIGNALEMENT

### #1 VEILLEZ À CE QUE LA PERSONNE QUI RÉDIGE LA DÉCLARATION REPORTE BIEN TOUTES LES INFORMATIONS RELATIVES À LA DESCRIPTION DU FAIT ACCIDENTEL EN PARTICULIER

(ne laissez pas faire seule la direction et vérifiez que tous les éléments y sont) :

- l'heure exacte de l'accident
- vos horaires de travail effectifs le jour de l'accident ;
- les circonstances précises de l'accident
- le nom des témoins ou des personnes que vous avez informés de votre accident (salarié ou non )

### #2 VÉRIFIEZ QUE TOUTES LES RUBRIQUES SONT RENSEIGNÉES, SUR LES DEUX PAGES.

### #3 PENSEZ À FOURNIR LES JUSTIFICATIFS UTILES À L'EXAMEN DE VOTRE DEMANDE, OU À DÉFAUT LES FAIRE PARVENIR À LA CAISSE DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, NOTAMMENT :

- la déclaration de témoin
- la déclaration de première personne avisée
- la déclaration de travailleurs isolé si vous étiez seul ( conducteur de train notamment
- En cas de déplacement : convocation , ordre de mission, plan , horaire de train ...

L'employeur n'a pas à se faire juge du caractère professionnel de l'accident.

### EN CAS DE CARENCE DE L'EMPLOYEUR OU DE REFUS D'ÉTABLIR LA DÉCLARATION,

le salarié peut déclarer lui-même son accident au guichet unique de la CPRF dans les 2 ans qui suivent l'accident en remplissant le Cerfa.

Un exemplaire sera transmis à l'employeur, qui devra justifier de son manquement à son obligation de déclaration auprès de la caisse. Vous pouvez aussi le faire par simple courrier en AR avec vos preuves.



# PRATICO |

# TOUT SAVOIR SUR

# L'ACCIDENT DE TRAVAIL

## CERTIFICAT MEDICAL INITIAL

### CONSULTER IMPÉRATIVEMENT UN MÉDECIN

Vous devez impérativement consulter un médecin pour faire établir un certificat médical initial décrivant le plus précisément possible les lésions, votre état (localisation et nature des lésions avec symptômes) et les conséquences éventuelles de l'accident ( séquelles fonctionnelles).

Si besoin, appelez les pompiers (notamment si vous êtes travailleur isolé ou allez aux urgences. avec précision votre état le certification peut être considéré comme irrecevable si :

- identification incomplète
- la mention de l'accident n'est pas précisé
- la description du siège et la nature des lésions n'est pas précise.
- les termes médicaux employés ne correspondent pas à des lésions ou à une pathologie
- pas daté , pas de signature identification du médecin

### ASTUCE

- Ex lors d'un burn out , il faut utiliser les termes médicaux appropriés tel que épuisement professionnel et les lésions organiques et psychiatrique tels que difficulté de concentration, maux de tête, fatigue généralisée , trouble du sommeil ,etc ....)
- si le choc est du à un entretien, une altercation ou à un agression , il faut le noter.



**A défaut. de recevoir la déclaration d'accident du travail et le certificat médical initial , le dossier sera classer sans suite.**

L'instruction de votre déclaration débute à réception par votre caisse :

- de la déclaration d'accident de travail faite par votre employeur ;
- du certificat médical initial établi par votre médecin.

### VOTRE CAISSE DISPOSE D'UN DÉLAI INITIAL DE 30 JOURS POUR STATUER SUR VOTRE DEMANDE

#### IMPOSSIBILITÉ DE PRENDRE UNE DÉCISION

Vous en êtes informé par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, la caisse dispose alors d'un délai supplémentaire de deux mois pour se prononcer (souvent parce que l'enquête dure plus longtemps).

#### EN CAS DE REFUS DE PRISE EN CHARGE

La notification vous est adressée par lettre recommandée avec accusé de réception avant la fin réglementaire.

#### RECOURS

la Commission de recours à l'amiable (impérativement) avant d'aller si besoin en justice devant un Pôle du contentieux social du tribunal judiciaire compétent dont dépend votre domicile. Cette dernière option est toujours reprise sur le courrier final de refus de la caisse. Au tribunal, vous pouvez y aller seul, avec un avocat ou avec l'aide d'un défenseur syndical





**SALARIÉ OU MÉDECIN** envoie à la caisse le certificat médical initial (CMI) rempli après l'accident

**L'EMPLOYEUR** fait la déclaration d'accident de travail (DAT) qui est transmise à la caisse

**L'EMPLOYEUR** peut émettre des réserves sur l'origine professionnelle de l'accident au moment de faire la DAT ou dans un délai de 10 jours francs.

**CPRPF** à partir de la réception du CMI et de la DAT

Si **L'EMPLOYEUR** n'a pas émis de réserves, la Caisse reconnaît ou pas l'accident du travail dans un délai de 30 jours francs.

Si **L'EMPLOYEUR** a émis des réserves ou si la Caisse l'estime nécessaire, elle entame une phase d'investigation de 70 jours francs et en informe le salarié et l'employeur.

Si nécessaire, la caisse envoie un questionnaire au salarié et à l'employeur

Le **SALARIÉ** et à l'employeur disposent d'un délai de 20 jours francs pour renvoyer le questionnaire à la Caisse.

Une fois l'investigation finie, une phase contradictoire démarre.

**SALARIÉ ET EMPLOYEUR** peuvent consulter le dossier instruit par la Caisse et émettre leurs observations respectives dans un délai de 10 jours francs.

La demande doit être faite en AR à la CPRPF

Passé ce délai, ils peuvent continuer à consulter le dossier mais sans pouvoir émettre de nouvelles observations.

**LA DÉCISION** de la Caisse est rendue au terme de 90 jours francs maximum après la réception du CMI et de la DAT.



**Délai total pour une demande de reconnaissance d'un accident du travail ou de trajet**

**Accident sans contestation par l'employeur ou vérifications à la demande de la Caisse : 30 jours francs**  
**Accident suivi d'une investigation par la Caisse : 90 jours francs.**



## LA CFDT VOUS CONSEILLE

**#1** Pour la constitution de votre dossier, il est important de tout tracer et de garder correctement tous les documents reçus mais aussi ceux envoyés en faisant des copies lisibles.

**#2** Chaque envoi doit se faire en accusé de réception, en gardant les preuves de dépôts et de réception.

**#3** Ouvrez correctement et gardez chaque courrier de votre caisse.

**#4** Scannez dès réception et correctement chaque courrier reçu ou envoyé pour votre avocat ou défenseur syndical en cas de besoin.

**#5** Demandez conseil et appui dès le début à vos représentants syndicaux CFDT Cheminots qui peuvent vous aider dans la constitution de votre dossier. Certains militants CFDT sont spécialisés dans ces procédures, et peuvent vous aider durant toute la procédure, y compris devant les tribunaux. Une bonne raison pour être adhérent à la CFDT Cheminots.

